



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)



Le Président de la CFR, les membres de son Conseil d'administration et de son Bureau, celles et ceux de ses Commissions, ses Délégués régionaux et départementaux et l'ensemble des bénévoles détachés par les Membres de la CFR pour la conduite des réflexions et actions auxquelles ils participent activement vous souhaitent des fêtes de fin d'année excellentes avec une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui ont été affectés par la disparition d'un proche. Pendant ce temps-là, les dernières péripéties parlementaires montrent, toujours autant, la difficulté de prendre des décisions dignes de respecter l'intérêt général ce que déplorent, hélas, vos représentants dans la conduite des actions qu'ils mènent activement grâce à votre soutien toujours aussi précieux.

Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau « Spécial PLFSS 2026 » du 15 décembre 2025

Point sur les dispositions du PLFSS 2026 : L'AN votera demain 16 décembre le texte définitif ; sur ce texte rejeté par le Sénat, le Bureau estime qu'il n'y a pas matière à réagir dès lors que les propositions qu'il contient ne sont pas défavorables aux retraités, notamment : pas de gel des pensions CNAV, pas de doublement des franchises médicales, maintien des taux de CSG (sauf pour les revenus du capital de certains placements), Ondam porté de 2 à 3%, etc...

Réunion du Bureau du 8 décembre 2025

Actualités : Le Bureau convient d'attendre le vote du PLFSS en seconde lecture à l'Assemblée nationale en raison de multiples modifications entre le Sénat et l'AN et prévoit de se réunir, en visio, le 15 décembre en fonction des votes à intervenir (cf. ci-dessus).

Rapport du COR sur les droits familiaux et conjugaux : À la suite de l'examen du rapport en Commission « Retraite » (cf. ci-dessous), F. Vézier est chargé du projet de lettre à adresser à M. J.P. Farandou, ministre du Travail pour validation par les membres du Bureau.

Retour sur le webinaire sur le SPDA : S. Denis propose qu'un nouveau webinaire soit organisé pour la rentrée 2026 notamment pour faire le point sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans les départements et A. Combier souhaite que les professions libérales soient intégrées dans les CDCA.

Commission « Retraite » du 8 décembre 2025

Colloque du COR : Les préconisations du rapport définitif sur l'évolution des droits familiaux et conjugaux restituées par F. Vézier (voir en annexe 1) dont les coûts actuels sont respectivement de 25 et 38/39 Mrds €. À budget constant, qui est l'objectif principal de la réforme, l'harmonisation des droits peut entraîner une stabilité, voire une faible détérioration des droits pour la fonction publique et les régimes spéciaux alors que dans le régime général, les droits resteraient identiques. En conséquence P. Erbs propose d'envoyer une lettre au ministre du Travail pour rappeler les positions de la CFR sur ce dossier plutôt que réagir directement aux propositions du COR.

Questions diverses : Après analyse des comptes de l'Agirc-Arrco, Y. Humez indique que l'affectation des réserves financières à la revalorisation des pensions peut créer des problèmes à long terme alors que la distribution de l'excédent technique de 1,5 Mrd € (produits financiers) pourrait être consacré à la revalorisation des pensions.

Commission « Emploi des seniors » du 17 novembre 2025

Lettres aux décideurs : Les six lettres destinées à être envoyées aux destinataires suivants : ANDRH, CPME, France Travail, U 2P, MEDEF et organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CFTC et FO les sollicitant pour leur faire part de nos propositions pour améliorer l'emploi des seniors ont été validées en commission. La CNRPL préparera une lettre pour un prochain Bureau sur le suivi de l'emploi-retraite pour leurs retraités modestes.

Commission « Santé » du 1er décembre 2025

Sorties d'hospitalisation : Il est signalé que des patients opérés sont dirigés vers des résidences seniors ou des Ehpad alors que leurs soins post-opérations nécessitent d'être orientés vers des établissements de soins appropriés. Il est convenu d'interpeller l'ARS (cas Bretagne) concernée par lettre avant de susciter une action gouvernementale.

Santé mentale : La discussion a porté la nécessité de rompre l'isolement des personnes âgées pour améliorer leur bien-être mental (voir annexe 2). Il est convenu de prendre des contacts avec Psycom et l'Apesa (voir annexes 3 et 4) pour envisager des collaborations.

Infos sur le PLFSS 2026 : À date, il n'y a pas eu d'accord en CMP et, en dernière minute, le texte approuvée le 9 décembre par l'Assemblée nationale a été rejeté par le Sénat le 12 décembre (cf. Bureau du 15).

Commission « Autonomie » du 15 décembre 2025

PLFSS 2026 : contribution « Autonomie » CNSA : Un rappel historique des propositions sur la branche « Autonomie » du PLFSS est fait ; ces propositions âprement discutées ont débouché, notamment après le congrès des départements de France, au retrait du financement par le budget de la CNSA des conseils départementaux et de l'affectation au budget de la CNSA d'une enveloppe de 1,5 milliard € sur le produit de l'augmentation du taux de CSG sur placements financiers.

Bilan du webinaire sur le Service Public Départemental de l'Autonomie : Il est convenu de la nécessité de continuer à motiver les réseaux locaux et d'organiser un nouveau webinaire en mai-juin pour exploiter les résultats d'une enquête prévue en février 2026 sur l'avancement des SPDA par les conseils départementaux.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des posts qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/REVENDEICATIONS
La CFR ... et la réforme du permis de conduire PLF et PLFSS 2026 : l'inquiétude des retraités	La directive européenne sur la validité des permis de conduire : une menace pour les plus de 65 ans ! Une directive européenne qui vient d'être adoptée prévoit que la durée de validité des permis de conduire ne pourra excéder 15 ans et que le renouvellement devra être assorti d'un contrôle médical. Elle doit être transposée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne d'ici trois ans et stipule que des dispositions spécifiques pourront être prises notamment concernant les personnes de plus de soixante-cinq ans. Certes, il ne s'agit que d'une simple possibilité ouverte à chaque État membre par la directive mais elle est en contradiction manifeste avec l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui a posé le principe de la non-discrimination notamment en raison de l'âge. Toute mesure qui ne concernerait que les plus de soixante-cinq ans constituerait une violation inacceptable de ce principe. En outre la Confédération Française des Retraités tient à rappeler que l'aptitude à la conduite n'est pas liée à l'âge, ainsi que le prouvent les statistiques en matière d'accidentalité, et que rien ne pourrait donc justifier des dispositions nationales enfreignant le principe de non-discrimination. 17 novembre 2025 L'examen du projet de Loi de financement de la sécurité sociale par l'Assemblée nationale n'ayant pu aboutir dans les délais, le Gouvernement a saisi le Sénat du texte initial amendé. Le Sénat commence par ailleurs l'examen du projet de Loi de finances qui a été rejeté par l'Assemblée nationale à une très large majorité. On ne voit donc pas comment un accord pourrait se faire entre les deux assemblées sur des textes communs dans les délais impartis. Devant une telle situation le gouvernement pourrait déposer avant le 19 décembre une Loi spéciale prolongeant l'application sur 2026 du budget 2025. Encore faudrait-il que cette Loi soit votée ! Une autre possibilité lui est offerte : faire appliquer par ordonnance les projets de Loi si le vote du Parlement n'était pas intervenu avant le 12 décembre pour le PLFSS et le 23 décembre pour le PLF. Dans tous les cas l'inquiétude manifestée par les retraités demeure. Si le texte initial des deux projets de loi devait être appliqué par ordonnance ce sont des dispositions qu'ils jugent insupportables et discriminatoires qui seraient appliquées : suppression de l'abattement fiscal de 10%, non indexation des pensions, gel des seuils de la CSG. Dans ce contexte d'incertitude politique, la Confédération Française des Retraités réitère sa farouche opposition à toute mesure qui prendrait pour cible les seuls retraités. 24 novembre 2025
Autonomie	Pas de post pour ce mois
Emploi des Seniors	Pas de post pour ce mois
Retraite : Pas seulement des rapports ... les actes sont toujours attendus ! Les retraités : encore pris pour cible !	Le Conseil d'Orientation des Retraites vient de publier le rapport qui lui avait été commandé sur les droits familiaux de retraite. Ce rapport souligne l'écart existant entre le montant des retraites des femmes et des hommes et en analyse les raisons. Il explore pour remédier à cet état de fait un certain nombre de solutions dont il évalue avantages et inconvénients, laissant aux décideurs le soin de choisir celles qui leur paraîtront les plus adaptées ou les plus réalistes. La Confédération Française des Retraités milite depuis longtemps pour que notre système de retraite prenne mieux en compte les périodes pendant lesquelles les femmes ont dû s'arrêter de travailler et notamment que les congés de maternité et les congés parentaux d'éducation valident des périodes équivalentes à des périodes de travail prenant en compte la rémunération antérieurement perçue. La CFR demande également que les conditions de versement des pensions de réversion soient harmonisées pour que, quel que soit le régime, les pensions de réversion soient attribuées à partir de 55 ans, sans condition de ressources et au taux de 60%. Il devient urgent que ces demandes, formulées depuis longtemps auprès des pouvoirs publics, soient prises en compte pour mettre fin aux inégalités hommes / femmes en matière de retraites. 3 décembre 2025 Des pseudo-études qui circulent en ce moment prétendent déterminer le montant des ressources avec lesquelles un retraité peut vivre - ou plutôt survivre. Un tel chiffrage ne correspond en aucune façon à la réalité des situations individuelles qui se caractérisent par de grandes disparités. Mais surtout ce genre d'affirmations, sans réel fondement, tend à justifier que tout ne va pas si mal du côté des retraités, affirmations qui participent à la remise en cause d'un système qui serait, aux dires de certains, trop généreux. Depuis quelque temps les retraités sont l'objet d'attaques, voulant opposer leur situation à celle des actifs et remettant en cause les règles qui s'appliquent à eux aujourd'hui. C'est oublier que les retraites versées sont fonction des cotisations acquittées tout au long d'une vie active. C'est méconnaître la perte de pouvoir d'achat subie année après année par ces mêmes retraites. Rétablissons la vérité. Les retraités ne sont pas des privilégiés. 8 décembre 2025
Santé ... Complémentaire santé Triple pleine pour les retraités En attendant ... La « grande sécu » ...	Au cours de la navette parlementaire, la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale vient de rétablir - à hauteur d'1 milliard d'euros - la taxation des complémentaires santé qui avait été supprimée lors de la première lecture du projet de Loi de financement de la Sécurité sociale. Cette surtaxe temporaire se justifierait par l'anticipation qu'auraient faite les assureurs d'une augmentation du ticket modérateur en 2025, augmentation qui n'a pas eu lieu mais qui aurait été intégrée dans les tarifs. Même s'il n'est que temporaire, il est à craindre que ce prélèvement soit répercuté sur les assurés. Il se rajoutera aux 13,27% de taxes déjà appliquées aux complémentaires santé. Les retraités étaient déjà victimes d'une double peine, payant des primes qui ne cessent d'augmenter avec leur âge, primes que par ailleurs ils ne peuvent déduire, comme les actifs, de leur revenu imposable. Ils vont désormais être victimes d'une triple peine et le risque est que certains, en raison du coût, renoncent à leur complémentaire santé. 1^{er} décembre 2025 Face au déficit abyssal de l'assurance maladie (plus de 17 milliards en 2025 !), des mesures structurelles s'imposent. Les débats parlementaires qui se sont tenus à l'occasion de l'examen du projet de Loi de financement de la sécurité sociale ont tourné autour sans s'y attaquer en profondeur. C'est ainsi qu'année après année des mesures sont prises qui ne visent qu'à limiter le « trou de la sécu ». À l'évidence le temps est venu d'adapter notre système de santé dans un horizon de long terme préservant l'équilibre de l'assurance maladie tout en maintenant le haut niveau de protection sociale auquel les Français sont attachés. Dans ce sens la Mutualité Française a proposé des pistes d'économies qui méritent d'être approfondies. Il s'agit notamment de faire évoluer les pratiques des professionnels et le recours au soin, de promouvoir les coopérations entre professionnels de santé pour lutter contre les déserts médicaux et de prévenir plutôt que guérir. D'autres sujets nécessiteraient sans doute une attention particulière et il serait regrettable que l'instabilité politique actuelle ne permette pas d'avancer rapidement pour éviter une faillite du système. 15 décembre 2025